

**AVENANT DU 20 MAI 2015
A L'ACCORD DU 5 NOVEMBRE 2008 SUR LA TRANSFORMATION DE LA CREA
EN INSTITUTION DE GESTION DE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE**

Entre le groupe de sociétés ci-après désignées :

ELF AQUITAINE S.A.

TOTAL MARKETING SERVICES S.A.

TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S.

ELF EXPLORATION PRODUCTION S.A.S.

TOTAL EXPLORATION PRODUCTION FRANCE S.A.S.

TOTAL LUBRIFIANTS S.A.

TOTAL RAFFINAGE CHIMIE S.A.

TOTAL RAFFINAGE FRANCE S.A.S.

représenté par Monsieur Yves MUTSCHLER Directeur Rémunération, Engagements Sociaux et Expatriation, représentant de la Société Total S.A. ayant reçu mandat de toutes les sociétés susvisées pour la conclusion du présent avenant.

d'une part,

et les Organisations Syndicales représentatives au périmètre de ce groupe de sociétés :

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC – CFE-CGC

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL – CGT

SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET EMPLOYÉS – SICTAME-UNSA

d'autre part,

KB

1

Préambule

Le présent avenant est conclu dans le cadre de la transformation de TOTAL MARKETING SERVICES (TMS) en société mère de la branche M&S et de la création d'une filiale TOTAL MARKETING FRANCE (TMF) dans laquelle ont été transférées les activités opérationnelles France.

Article 1

Objet

Le présent avenant a pour objet la modification des dispositions du règlement du régime CREA définissant les sociétés affiliées (article 2 ci-après).

Article 2

Sociétés affiliées

La société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S. devient société affiliée au sens de l'article 2 du règlement du régime.

Le troisième alinéa de l'article 2A du règlement est modifié et remplacé comme suit :

« - Les sociétés Elf EP, TEPF, Total Lubrifiants, ainsi que les sociétés Total Raffinage Chimie ,Total Raffinage France, Total Marketing France adhérentes à l'IG-CREA.»

La reconnaissance de cette nouvelle société en tant que membre adhérent de l'institution IG-CREA au sens de l'article 6 des statuts fera l'objet d'une décision du conseil d'administration de l'institution conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 6 précité.

Article 3

Information individuelle, autorité de tutelle

L'institution informera chaque bénéficiaire actif ou retraité des dispositions du présent avenant et leur adressera une édition révisée des statuts de l'institution et du règlement du régime de retraite CREA.

Un exemplaire des statuts et du règlement ainsi révisés seront adressés par l'institution au Ministère du travail (Direction de la Sécurité sociale).

kn



AP

2



Article 4

Date d'effet

Les dispositions du présent avenant prennent effet à la date de sa signature.

Article 5

Durée, révision, dénonciation

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée.

La demande de révision devra être notifiée aux parties signataires par courrier électronique avec un préavis de 3 mois.

En cas de demande de révision, les négociations commenceront dans le mois suivant la réception de la notification.

La demande de dénonciation devra être portée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la connaissance des autres parties contractantes avec un préavis de 3 mois. Les négociations commenceront dans le mois suivant la réception de la notification.

Article 6

Dépôts

Le texte du présent avenant sera déposé auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) des Hauts de Seine, et auprès du secrétariat du greffe du Conseil de Prud'hommes de Nanterre conformément aux dispositions de l'article L.2261-1 du Code du travail, et du Tribunal de Grande Instance conformément aux dispositions de l'article R.931-1-10 du Code de la sécurité sociale.

Fait à Courbevoie, le 20 mai 2015

En 12 exemplaires originaux.

KB

①

AP

3





Pour le groupe de sociétés ci-après :

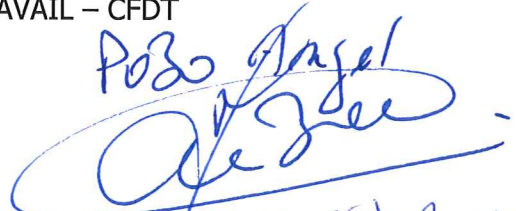
- ELF AQUITAINE S.A.
- TOTAL MARKETING SERVICES S.A.
- TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S.
- ELF EXPLORATION PRODUCTION S.A.S.
- TOTAL EXPLORATION PRODUCTION FRANCE S.A.S.
- TOTAL LUBRIFIANTS S.A.
- TOTAL RAFFINAGE CHIMIE S.A.
- TOTAL RAFFINAGE FRANCE S.A.S.

Monsieur Yves MUTSCHLER, Directeur Rémunération, Engagements Sociaux et Expatriation



Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau de ce groupe de sociétés :

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC – CFE-CGC



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL – CGT

E. SELLINI



SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET EMPLOYÉS – SICTAME-UNSA

Bernard BUTORI

